

Verband Kleine Münsterländer-International e.V. (KIM-I)
und Verband Große Münsterländer e.V.



Règlement de l'épreuve Internationale des Münsterlanders "Elite"
(IMP-A)
Variante A

*Version du 04.07.2011 modifiée le 15.09.2012
Règlement validé par l'AG du 30.09.2012
complété le 14.02.2014 et le 21.08.2014
validée par l'AG du 19.10.2014*

Traduit par KLEIN Germain



EPREUVE INTERNATIONALE DES MÜNSTERLANDERS (IMP-A)

Sommaire

	Page
I. But de l'épreuve	4
II. Organisation de l'épreuve	4
III. Déroulement de l'épreuve	5
IV. Mission des juges internationaux – Le système d'évaluation	5-6
V. Vue d'ensemble des activités	7
VI. Description des différents domaines d'activités	8
1. <u>Travail au bois</u>	8
1.1 Recherche au sang	8
1.2 Cherche perdu de gibier à poil	9
1.3 Rapport du gibier à poil (éventuellement du gibier à plume)	9
1.4 Broussailler (traquer)	10
1.5 Quête de chasse au bois	10
2. <u>Travail à l'eau</u>	11
2.1 Test de sagesse au coup de feu	11
2.2 Cherche perdu en eau profonde	12
2.3 Travail sur canard vivant en eau profonde	12
2.4 Rapport du canard	13

3.	<u>Travail en plaine</u>	14
3.1	Nez	14
3.2	Quête	14
3.3	Quête de chasse en couple	15
3.4	Arrêt	15
3.5	Prise d'émanation et coulé	15
3.6	Cherche perdu d'un gibier à plume	15
4.	<u>Obéissance</u>	15
4.1	Sagesse au poste en battue	16
4.2	Marche à la laisse	16
4.3	Marche au pied sans laisse et dépose du chien	16
4.4	Comportement face au gibier (plume ou poil) dont il a eu connaissance	17
4.5	Sagesse au coup de feu	17
5.	<u>Aptitudes générales</u>	17
5.1	Esprit chasseur et passion	18
5.2	Capacité à travailler en équipe	18
5.3	Caractère	18
VII.	Réclamation	18
VIII.	Juges internationaux qualifiés	19

IMF



EPREUVE INTERNATIONALE DES MÜNSTERLANDERS (IMP-A), variante A "Elite"

I. But de l'épreuve

Cette épreuve de travail pour les Münsterlanders a pour objectif principal de mettre en évidence les qualités de chien de chasse polyvalent c'est-à-dire l'aptitude à travailler dans différents milieux comme la plaine, l'eau et le bois. Le travail doit refléter l'image du chien de chasse.

Si possible, une pièce de gibier sera tirée au travail en plaine et à l'eau. **L'IMP-A "Elite" est une épreuve de sélection de haut niveau.** La réussite à cette épreuve est une condition suffisante pour être reconnue apte à l'élevage international ; sous réserve de l'accord du Club national. Le but est de donner une reconnaissance internationale pour un élevage de qualité par la consolidation des aptitudes au travail. **La qualité de chien de travail des deux races, Petit et Grand Münsterlander, doit de cette manière être consolidée et assurée de façon durable au niveau international.**

II. Organisation de l'épreuve

1. Le responsable de l'organisation de l'IMP est le KIM-International en partenariat avec le VGM e.V. L'organisation peut être déléguée à un pays membre qui, en collaboration avec le KIM-I, se chargera d'organiser l'épreuve.
2. L'épreuve ne peut avoir lieu qu'en automne et se déroulera sur 2 jours et devra comporter une exposition internationale d'élevage.
3. Le nombre de chiens, l'organisation pratique des différentes épreuves seront fixés communément entre le pays organisateur et le KIM-I.
4. Sont autorisés à participer les chiens de chasse des races Petits et Grands Münsterlanders:
 - a. qui sont reconnus aptes à la reproduction dans leur pays
 - b. qui sont âgés de 48 mois au maximum
 - c. qui sont titulaires du pedigree F.C.I.
 - d. dont le conducteur est membre d'un club national du KIM-I ou du VGM.e.V.
 - e. L'organisateur sera seul habilité à décider pour les cas particuliers.

IMP-A

5. Le pays organisateur et le responsable sont seuls à décider si les chiens seront jugés sur l'ensemble des épreuves par les juges du groupe ou par des juges spécialisés dans chaque discipline.
6. L'inscription à l'IMP doit être faite par le pays membre. Le conducteur du chien doit être en possession du permis de chasser validé dans son pays d'origine. En déposant le bulletin d'inscription, propriétaires et conducteurs s'engagent à respecter le présent règlement. Avant le début de l'épreuve, le conducteur doit présenter le pedigree, le carnet de santé à jour des vaccinations ainsi que le certificat d'assurance couvrant la responsabilité civile en cas d'accident. Le chien doit porter une puce et être assuré. Tout manquement à ces consignes empêchera le chien à participer à l'IMP en sachant que le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.
7. Le formulaire d'inscription à l'IMP est le KIM-I Formblatt IMP-1. Les informations figurant sur le formulaire d'inscription doivent correspondre à celles figurant sur le Pedigree. Le formulaire d'inscription doit être accompagné des copies du Pedigree et du justificatif des résultats d'épreuves obtenus (carnet de travail).

III. Déroulement de l'épreuve

1. Les chiens des pays membres dans lesquels le travail à l'eau sur canard vivant n'est pas autorisé doivent passer ce type d'épreuve lors d'un exercice de chasse pratique ou participer à une épreuve équivalente dans un pays voisin. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra présenter une copie confirmant le travail au KIM-I.
2. L'IMP est composée d'épreuves du type "il devrait faire" et du type "il doit faire". De cette manière on pourra s'assurer qu'une IMP organisée par un pays membre comportera au moins des disciplines de type "il devrait faire". La notion d'obligation "devrait faire" existe aussi dans sa forme négative "ne doit pas faire", qui sera prise en compte tout au long du déroulement de l'épreuve. Un chien qui n'effectuera pas un travail de type "il devrait faire" sera noté insuffisant. Un chien qui n'effectuera pas un travail du type "il doit faire" ne pourra obtenir dans cette discipline que la mention "Médiocre-0 point".

IV. Mission des juges internationaux – Le système d'évaluation

1. Evaluer le potentiel génétique d'un chien afin de mettre en valeur celui qui est tout particulièrement intéressant pour l'élevage et l'ancrage du profil de la race est un travail qui relève de l'exigence de la part des juges.
L'IMP-A et l'IMP-B se différencient dans la mesure où les aptitudes naturelles sont jugées à l'IMP-B alors qu'à l'IMP-A les aptitudes naturelles doivent être plus marquées de façon à pouvoir mieux reconnaître le potentiel génétique des aptitudes au travail.

IMP-A

2. Le potentiel génétique d'un chien, surtout chez le jeune, se révèle par la régularité de son travail dans des parcours différents. Si un chien fait preuve d'irrégularité, dans des situations différentes, tant pour les aptitudes naturelles qu'au niveau de la performance, il faudra en tenir compte dans l'évaluation finale pour **l'impression générale** laissée dans une discipline dans l'esprit du paragraphe 2 point 1. Ceci compte surtout pour les disciplines notées dans la discipline **Aptitudes générales**.
3. **Le système de notation à 12 points** est utilisé pour noter les différents exercices. Ce système permet de mieux différencier la qualité du travail et surtout de mieux mettre **en valeur les aptitudes naturelles**. Le système de notation sur 5 peut également, dans un premier temps, servir de base pour attribuer les mentions (Excellent, Très bon, Bon, passable, médiocre). Dès lors que le jury a décidé de la mention, alors la note sera attribuée. **Ce qui veut dire que le jury "pense Mention" dans un premier temps et "Note" dans un deuxième temps!** Des prestations entachées de fautes dans une discipline abaisseront la mention.
4. La mention **"Excellent - 12 points"**, a une signification toute particulière pour l'élevage. Cela permet de **mettre en valeur un potentiel génétique remarquable**. Cette mention ne pourra être utilisée que pour les aptitudes naturelles. Pour l'IMP-A et l'IMP-B ce sera le cas pour : la recherche au sang – travail sur canard vivant – nez – quête – quête en couple – arrêt -esprit chasseur et passion. Pour obtenir le qualificatif "Excellent", il faudra confirmer le "Très bon" obtenu ou avoir surmonté une situation **d'une difficulté exceptionnelle**.
5. Pour réussir l'IMP-A et l'IMP-B il faudra avoir obtenu au moins la mention "Passable – 3 points" dans chaque discipline sauf pour les disciplines Dépose chien et la marche avec ou sans laisse dans le domaine "Obéissance" pour l'IMP-A
6. Mentions et notes

Correspondance des mentions et des notes utilisées pour l'évaluation d'une prestation.

Mentions	Notes (Points)
Excellent	12
Très bon	11
	10
Bon	9
	8
	7
Passable	6
	5
	4
Médiocre	3
	2
	1
Non testé	0
	-

V. Vue d'ensemble des différentes activités

	<u>Coefficients</u>
1. <u>Travail au bois</u>	
• Recherche au sang	5
• Cherche perdu du gibier à poil	3
• Rapport du gibier à poil	2
• Broussailler (traquer)	4
• Quête de chasse au bois	3
2. <u>Travail à l'eau</u>	
• Sagesse au feu (testée mais pas notée)	/
• Cherche perdu dans le couvert à l'eau	3
• Travail sur canard vivant en eau profonde	4
• Rapport du canard	2
3. <u>Travail en plaine</u>	
• Nez	5
• Quête	4
• Quête de chasse en couple	4
• Arrêt	4
• Comportement à la prise d'émanation et coulé	3
• Cherche perdu du gibier à plume	3
• Façon de rapporter le gibier à plume	2
4. <u>Obéissance</u>	
• Sagesse au poste en battue	2
• Marche au pied en laisse	1
• Marche au pied sans laisse	2
• Dépose du chien	2
• Comportement face au gibier dont il a eu connaissance	2
• Sagesse au coup de feu	2
5. <u>Aptitudes générales</u>	
• Esprit chasseur et passion	4
• Capacité de travailler en équipe	4
• Caractère	4

VI. Description des différentes activités

1. Travail au bois

Le travail en forêt est très exigeant et demande beaucoup de concentration et de qualités. En forêt, le chien est difficilement contrôlable et bénéficie de beaucoup de liberté. Il doit toutefois travailler avec application et sérieux. Un chien qui ne chasse pas pour son maître ne sera que difficilement utilisable à la chasse et ne répondra pas au critère de chien polyvalent.

1.1 Recherche au sang

1.1.1 Dispositions générales

- a) Il est recommandé de poser la piste de sang artificielle dans une futaie avec une couverture végétale au sol. Le sang à utiliser est du sang, non avarié, de chevreuil, de sanglier ou de cervidé.
- b) Les pistes doivent être posées la veille. Une piste peut être posée, de l'Anschluss jusqu'à la pièce de gibier, par projection (verseur), par tamponnage ou avec des semelles traçantes. Elle fera une longueur de 600 pas environ et on utilisera 1/3 litre. Elle sera posée avec le vent dans le dos et devra être distante d'au moins 120 pas d'une autre piste. Chaque piste devra comporter 2 crochets (angle bien marqué). Après 200 pas, au 1^{er} crochet, on marquera une reposée (Wundbett) en piétinant la terre et en marquant l'emplacement abondamment avec du sang et des poils de l'animal. Le début de chaque piste doit être indiqué par une fiche indiquant le n° de la piste, l'heure à laquelle elle a été posée, sa longueur en pas ainsi que le nom et la signature de la personne qui l'a posée. Le travail à la longe ne pourra dépasser une durée de 45 mn.
- c) Une pièce de gibier, soigneusement recousue, sera déposée en fin de piste. Le sang utilisé doit provenir de l'animal afin que le chien puisse se l'approprier comme son gibier.
- d) Il faut veiller à ce que la piste se termine à la pièce de gibier. Le matériel qui a servi à la pose de la piste doit être enlevé. Un juge doit participer à la pose de la piste. La direction, les crochets et les reposées doivent être marqués de manière à ce que les juges seuls puissent les voir pour s'assurer que le chien travaille correctement. Le conducteur du chien ne doit pas pouvoir repérer le marquage.
- e) Les personnes qui participent (poseur, sonneur) doivent se cacher à environ 50 pas de la pièce de gibier de façon à ne pas pouvoir être repérées ni par le chien ni par le conducteur. Trois juges qualifiés suivront le chien pendant son travail.

1.1.2 Déroulement de la recherche au sang

- a) Le travail du chien doit s'effectuer au bout d'une longe entièrement déroulée d'au moins 7 m de long. Le chien doit travailler avec calme et concentration sans aucune précipitation.
- b) Un chien qui perd momentanément la piste et qui la retrouve en faisant des cercles ne sera pas à la faute.
Est à considérer comme faute :
 - une longe trop souvent détendue
 - un manque d'intérêt pour le travail
 - trop de sollicitations du conducteur
 - trop de nervosité
 - perte de la piste
 - recherche d'indices de marquages par le conducteur dans le but de "diriger" son chien.
- c) Le chien peut être rappelé 2 fois pour être remis sur la piste. Les juges doivent rappeler le conducteur et son chien si la piste est dépassée d'environ 80 m. Chaque rappel compte comme faute.
- d) Chaque chien disposera de sa propre piste (vierge) qui ne pourra être travaillée par aucun autre chien.

1.2 Cherche perdu d'un gibier à poil

1.2.1 Seront uniquement jugés les chiens qui n'auront pas eu l'occasion, au courant des épreuves, de rapporter un gibier à poil qu'ils n'avaient au préalable pas vu.

1.2.2 Pour cette épreuve, la pièce sera déposée dans un couvert suffisamment dense et hors de la vue du chien et du conducteur.

Le conducteur doit se trouver à une distance d'au moins 40 pas de la pièce de gibier lorsqu'il enverra son chien au rapport. Le conducteur doit rester sur place.

Les différents rapports doivent être distants d'au moins 100 pas. Le travail s'effectue à bon vent et le conducteur peut indiquer la direction.

1.2.3 Lors du cherche perdu, le chien doit s'appuyer sur le vent, montrer son envie de trouver et faire preuve d'efficacité.

1.2.4 La durée de l'exercice ne pourra dépasser les 10 mn. Le chien peut être encouragé par le conducteur, mais trop d'interventions feront baisser la note (idéal : 1 seul commandement).

1.3 Rapport du gibier à poil et à plume

1.3 .1 Un chien qui ne rapporte pas spontanément (sans intervention du conducteur) une pièce de gibier :

- après s'en être emparé
- après avoir eu connaissance d'un gibier déposé ou tiré

se verra attribuer la mention "Insuffisant".

1.3.2 Un chien qui enterre ou abîme le gibier aura également la mention "Insuffisant".

1.3.3 Le rapport est évalué suivant la façon de ramasser, porter et donner le gibier pendant tous les exercices de rapport de l'épreuve.

1.3.4 Tout gibier, posé ou tiré, doit être ramené rapidement et avec plaisir au conducteur. Le chien doit donner assis.

1.3.5 Pour l'évaluation du rapport, il faut tenir compte du type et poids du gibier. Si, pour assurer la prise, il le dépose sans relever la tête, ce n'est pas à considérer comme faute.

1.3.6 Si le chien mâchouille ou serre trop fort le gibier, il ne pourra obtenir que la mention "Médiocre".

1.4 Broussailler (traquer)

1.4.1 En traquant en forêt, le chien a pour mission de remplacer les traqueurs. Il doit, à l'ordre, parcourir avec autorité toute la parcelle, mettre sur pied tout gibier qui s'y trouve et le lancer jusqu'à la ligne des fusils sans la dépasser trop loin. Il doit rester en contact avec son maître. Durée de l'exercice : environ 10 minutes.

1.4.2 La parcelle devra être giboyeuse et assez grande avec suffisamment de couvert. Il est souhaitable qu'une même parcelle ne soit pas travaillée par d'autres chiens dans la même journée.

1.4.3 Le conducteur reste sur place et envoie son chien. Il peut éventuellement être autorisé à se déplacer.

1.4.4 Dans cet exercice on pourra constater si le chien est muet ou s'il donne de la voix. Un chien muet ne pourra obtenir que la mention "Passable". Celui qui donnera de la voix sans raison (clabaud) sera noté "Médiocre – 0 point".

1.4.5 Un chien qui attrape un gibier et qui le rapporte à son conducteur ne pourra être pénalisé.

1.4.6 Est à considérer comme faute :

- l'abandon répétitif de la zone à chasser
- une parcelle partiellement explorée
- trop d'indépendance
- poursuite trop longue
- l'arrêt trop long

Si le chien est à l'arrêt trop longtemps il faudra lui redonner une nouvelle occasion.

1.5 Quête de chasse au bois

1.5.1 Le terrain doit être adapté au travail exigé :

- futaie avec une couverture végétale au sol
- des cultures adaptées
- des terrains avec des buissons.

1.5.2 La quête doit être active et méthodique, à portée de fusil. Le chien doit rester sous le contrôle du conducteur, arrêter le gibier, rester sage et ne pas le poursuivre. Il doit rapporter à l'ordre. Il est important que le chien reste toujours en contact avec le conducteur et qu'il se laisse diriger facilement.

1.5.3 Pendant l'exercice, sur ordre des juges, le conducteur ou une personne désignée devra tirer plusieurs coups de feu ; le chien devra faire preuve de calme et de maîtrise de soi.

1.5.4 Est à considérer comme faute :

- une quête trop étendue
- un manque de passion
- passer ou ne pas indiquer un gibier
- manque de contact avec le conducteur, trop d'indépendance
- manque d'obéissance après le coup de feu.

2. Travail à l'eau

Ce travail est très exigeant pour le chien, il met en valeur la passion, l'envie de trouver ainsi que le rapport. Sans le travail derrière un canard vivant, il serait difficile d'évaluer ces qualités. Comme

IMP-A

cette épreuve n'est pas autorisée dans tous les pays, le travail sur un canard blessé ou vivant à l'occasion d'un exercice de chasse représente une autre alternative pour l'évaluation.

La pièce d'eau doit au moins avoir une superficie de 0,25 ha, une largeur minimale de 6 m par endroit et doit être suffisamment profonde pour permettre au chien de nager. Le couvert doit faire au moins 500 m² pour que le canard puisse se défendre.

Le KIM-I désignera une personne responsable à l'eau qui aura pour mission de conseiller les juges des différents groupes de façon à obtenir un jugement harmonisé.

Le travail derrière le canard vivant ne peut se faire que si le chien est resté sage au feu et a réussi l'épreuve du rapport.

En cas de lâché de canard, un chien ne pourra disposer que d'un seul canard vivant. Exceptionnellement un 2^{ème} canard pourra être proposé si le chien n'a pu être évalué sur le premier. Si au cours de son travail il tombe sur un canard sauvage alors il sera jugé sur le travail qu'il aura effectué sur celui-ci.

2.1 Test de sagesse au coup de feu

2.1.1 Un canard mort sera lancé le plus loin possible devant le chien. Le chien sera envoyé au rapport ; s'il ne va pas à l'eau dans la minute qui suit il ne pourra continuer l'épreuve à l'eau.

2.1.2 Pendant que le chien nage vers le canard, un coup de feu sera tiré sur l'eau en direction du canard. Le chien devra apporter le canard sans aucune intervention du maître (voir 1.3).

2.1.3 S'il échoue, il ne pourra plus continuer à l'eau.

2.2 Rapport (cherche perdu) en eau profonde

2.2.1 Cette épreuve a lieu immédiatement après le test de sagesse au coup de feu.

2.2.2 Un canard fraîchement tué sera lancé dans un couvert hors de la vue du chien, de façon qu'il soit obligé de traverser à la nage pour le rechercher dans le couvert. Le canard devra être posé de manière à obliger le chien à nager pour traverser et atteindre le couvert (île ou berge opposée).

2.2.3 Placé à environ 30 mètres du canard, le conducteur pourra indiquer la direction au chien. Celui-ci doit chercher et rapporter le canard. Il doit le trouver et le rapporter sans aucune intervention du conducteur. Un canard vu sera considéré comme trouvé, donc à rapporter.

2.2.4 Le conducteur peut diriger le chien mais de trop nombreuses interventions feront baisser la note.

2.2.5 Un chien qui n'aura pas obtenu au moins la mention "Bon" dans cet exercice ne sera plus autorisé à poursuivre le travail à l'eau.

2.3 Travail sur canard vivant en eau profonde

2.3.1 Les juges amèneront le conducteur à un endroit se trouvant à portée de fusil et lui indiqueront la direction dans laquelle le canard est caché. Le conducteur enverra le chien de cet endroit.

2.3.2 Le chien devra rechercher et traquer le canard, le conducteur pourra le soutenir dans son action en sachant que trop d'interventions feront baisser la note.

2.3.3 A condition que le chien ait vu le canard, à l'ordre des juges, le conducteur ou une personne autorisée pourra tirer le canard dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent.

2.3.4 Le canard devra être rapporté spontanément par le chien sans intervention aucune du conducteur.

2.3.5 Dès que les juges se seront fait une opinion sur le travail du chien ils pourront l'arrêter. Ceci est également valable s'ils sont persuadés que le chien n'est pas capable d'effectuer le travail. Lors de la poursuite, si le canard ne peut être tué, alors on lancera dans l'eau à 30 m, un canard mort à la vue du chien. Il devra le rapporter sans aucune intervention du conducteur.

2.3.6 Un chien qui ne rapporte pas spontanément un canard tué, attrapé ou vu, ne pourra réussir l'épreuve. Un canard dont le chien a eu connaissance sera considéré comme trouvé.

2.4 Façon de rapporter le canard

Tout canard trouvé devra être rapporté.

2.4.1 Les critères d'évaluation du rapport sont précisés dans le paragraphe 1.3.

2.4.2 Un chien qui dépose le canard à la sortie de l'eau pour s'ébrouer ne pourra obtenir que la mention "Bon". S'il le dépose sans s'ébrouer pour mieux assurer la prise, on ne pourra lui en tenir rigueur. S'ébrouer sans déposer le canard n'est pas une faute.

2.4.3 A l'eau, toutes les occasions de rapporter seront prises en compte dans l'évaluation. Si un travail a été noté "0 point" ou "Non évalué" alors la note globale du rapport à l'eau ne pourra être que "0 point" ou "Non évalué".

3. Travail en plaine

Ce domaine d'activités a pour objectif de tester la polyvalence à la chasse devant soi. L'évaluation portera sur le comportement du chien avant et après le coup de feu.

Avant le coup de feu, le chien doit chercher et arrêter le gibier à plume ou à poil pour permettre au chasseur d'être en bonne position de tir. Après le coup de feu, il doit rechercher le gibier et le rapporter proprement.

Les terrains doivent être giboyeux et adaptés à la discipline pour permettre aux juges de suivre l'évolution du chien dans le but d'évaluer son travail le plus objectivement possible. Il devra également être assez grand pour permettre aux autres chiens de travailler comme lors d'une partie de chasse. (Dimensions minimales de la pièce de terrain : largeur 300 m et profondeur 200 m.)

3.1 Le nez

Pour évaluer la qualité du nez, il faudra tenir compte de:

- sa façon de s'appuyer sur le vent
- la faculté de trouver rapidement
- la prise et la remontée de l'émanation
- la façon de couler et de bloquer les oiseaux .

3.2 Quête

3.2.1 L'envie de trouver (Finderwillen) est le premier critère à prendre en compte pour évaluer la quête. Quête bien réglée, passion et plaisir au travail sont également des qualités à mettre en avant. Elle doit être adaptée au terrain et ne pas continuellement dépasser les 100 pas à gauche et à droite.

Le travail d'un chien de grande entreprise qui, tout en restant dans la main, amène par un arrêt ferme son conducteur à le servir, devra être apprécié à sa juste valeur.

3.2.2 Il faut prendre en compte la manière dont le chien se laisse diriger par son conducteur et sa réaction aux ordres donnés. L'esprit d'équipe se traduit également par la manière de travailler du chien qui, avec un minimum d'intervention de son conducteur et tout en faisant preuve d'autonomie, contribue au succès de l'action de chasse.

3.2.3 Le chien ne doit pas poursuivre le gibier mais amener le chasseur en bonne position de tir. Le gibier peut être tiré si les conditions le permettent. En aucun cas, le chien ne devra poursuivre le gibier.

3.3 Quête de chasse en couple

C'est un parcours avec deux chiens (sans coup de feu) d'environ 10 minutes. La quête doit être adaptée au terrain et donner une image fidèle de la chasse devant soi au petit gibier.

Les conducteurs doivent marcher lentement, se tenir sur une même ligne et séparés de 20 pas maximum. La quête doit être méthodique et bien adaptée au terrain exploré. Les chiens ne doivent pas croiser à plus de 40 pas devant les conducteurs, ne doivent pas se déranger ni pendant la quête ni à l'arrêt et se laisser diriger par des ordres donnés discrètement. Le patron spontané doit être apprécié à sa juste valeur.

Après chaque arrêt, justifié ou non, les chiens doivent être mis en laisse et relancés à l'ordre des juges ; les conducteurs changeront de côté. En présence de gibier, les chiens doivent faire preuve d'obéissance et rester sous le contrôle des conducteurs.

Sont à considérer comme fautes :

- déranger l'autre chien : agressivité, courses poursuites répétitives derrière son partenaire
- le manque d'obéissance : trop d'indépendance, sortie de main
- des interventions bruyantes et trop fréquentes du conducteur. Le chien doit pouvoir être contrôlé (arrêté) en présence de gibier.

3.4 Arrêt

La qualité de l'arrêt se caractérise par : la fermeté (debout ou couché), le calme dans l'attente du conducteur pour être servi. Le conducteur doit se diriger vers son chien sans précipitation de manière à pouvoir tirer dans de bonnes conditions.

3.5 Prise d'émanation et coulé

3.5.1 Dès que le chien a pris connaissance, les qualités peuvent être évaluées par : son port de tête, l'harmonie du mouvement et l'expression de son corps.

3.5.2 Le chien doit faire démonstration de sa capacité à remonter une émanation, et d'autorité en coulant pour mettre à l'envol le gibier précédemment bloqué tout en amenant le conducteur en bonne position de tir.

3.6 Cherche perdu d'un gibier à plume

Idem paragraphe 1.2 à appliquer en plaine. Accompagner abaisse la mention.

4. Obéissance

Un chien désobéissant perturbe par son comportement le bon déroulement d'une chasse. L'indiscipline nuit au succès de la chasse, par conséquent à son éthique, et ne favorise pas l'aptitude à la polyvalence. Un travail sans faute doit obtenir la note de 10 dans les disciplines de l'"Obéissance".

L'obéissance devra être prise en compte pour l'évaluation du travail en équipe.

4.1 Sagesse au poste en battue

IMP-A

4.1.1 Cet exercice doit se dérouler dans le respect des règles de l'éthique de la chasse. Assis ou couché, avec ou sans laisse à côté de son maître, le chien devra garder son calme au poste.

4.1.2 Assis ou couché, n'a aucune importance, si le chien reste dans sa position de départ. Si le chien est attaché à la laisse, sauf autre faute, alors la mention sera abaissée.

4.1.3 A l'injonction des juges, chaque concurrent devra tirer un coup de fusil. Il faudra tirer au moins 2 fois pendant cet exercice. Sera considéré comme faute, le concurrent qui n'aura pas tiré à l'ordre des juges.

4.1.4 Est à considérer comme faute : le geignement, l'aboïement, le fait de tirer sur la laisse, quitter sa place, les interventions répétées du conducteur.

Aboïements et geignements ininterrompus feront obtenir la mention "Médiocre". Un chien non tenu en laisse qui quitte son poste pour rejoindre la traque obtiendra "0 point".

4.2 Marche à la laisse

4.2.1 Le chien en laisse, dans le haut bois ou dans des cultures qui se prêtent à l'exercice, ne doit pas gêner le conducteur dans ses déplacements. Pendant l'exercice, le conducteur devra s'arrêter au moins 1 fois et doit passer très près d'arbres isolés.

4.2.2 Sera pénalisé tout empêchement ou tiraillements sur la laisse.

4.2.3 Toutes les observations faites par les juges dans les autres épreuves à propos de la tenue en laisse seront prises en compte pour l'évaluation.

4.3 Marche au pied sans laisse et dépose du chien

Les deux activités devraient être évaluées en même temps.

4.3.1 Le chien, non tenu en laisse, doit suivre de très près, derrière ou à côté, le conducteur sans que celui-ci ne lui donne un ordre à haute voix.

L'exercice doit se dérouler sur un chemin forestier ou sur un sentier de pirsch.

4.3.2 Le conducteur doit varier ses allures et parcourir au moins 80 m tout en veillant à s'arrêter plusieurs fois. Dès que le conducteur s'arrête, le chien doit immédiatement s'immobiliser (assis ou debout). Cet exercice doit fidèlement refléter la pratique de la Pirsch (approche) du chasseur accompagné de son chien.

4.3.3 A la fin de la marche sans laisse, le conducteur déposera son chien par un simple geste ou un commandement à voix basse, le tout dans le plus grand silence. Le conducteur est libre de déposer, à côté du chien, un objet personnel (sac à dos, veste, laisse, ...).

4.3.4 Le conducteur s'éloignera tranquillement, en silence et sans se retourner, vers un endroit qui lui aura été indiqué par les juges (au moins 30 m) et se cachera hors de la vue du chien. Il attendra 1 mn puis tirera 2 coups de fusil à au moins 10 secondes d'intervalle puis, après avoir encore patienté pendant 1 mn, il reviendra relever son chien.

4.3.5 Le chien doit attendre sagement pour être relevé par son conducteur.

4.3.6 Aucun gémissement ou aboiement ne sera toléré. Si le chien quitte sa place, il obtiendra la mention "Médiocre".

4.4 Comportement face au gibier dont il a eu connaissance (plume ou poil)

Le chien doit rester sage à l'ordre (ordre ou sifflet) et ne pas poursuivre le gibier qu'il a vu. Si le chien poursuit plus de 2 fois un gibier, il obtiendra la mention "Médiocre"

4.5 Sagesse au coup de feu

La sagesse sera testée par un coup de fusil sur tout gibier qui se dérobe ou fuyant que le chien a vu. Tout chien qui restera sage au coup de feu sera noté "Très bon". Le conducteur ne doit pas intervenir.

5. Qualités générales

Les qualités fondamentales d'un chien de chasse sont :

- sa passion ou son esprit chasseur
- sa capacité de travailler en équipe
- son caractère (équilibre).

Ces qualités doivent être évaluées tout au long de l'épreuve.

5.1 Esprit chasseur et passion

Cette capacité est révélée dans les activités où le chien est amené à travailler **en autonomie** (traquer en forêt, à l'eau, pendant la quête et au rapport). Il doit manifester son envie de trouver.

Principaux critères : usage du nez, appui sur le vent, endurance, autonomie, volonté et détermination, esprit d'entreprise, attitude face au gibier mort.

La capacité à trouver le gibier est un élément indicateur important.

La passion se révèle surtout à l'eau et à la persévérance démontrée au travail sur une émanation ou une piste laissée par un gibier qui se défile. Un chien doté d'un esprit équilibré apprendra très vite.

5.2 Capacité à travailler en équipe (Teamfähigkeit)

Cette qualité s'exprime tout au long de l'épreuve : respect des ordres, ne pas déranger les autres chiens (geignements, aboiements, ..), garder le contact avant et après le coup de feu.

Un caractère trop indépendant et trop de désobéissance en présence du gibier sont des défauts qui feront baisser la note.

5.3 Caractère

Le comportement est révélateur du caractère.

Le chien doit :

- faire preuve d'intelligence
- faire preuve d'un esprit équilibré
- faire preuve de calme et de maîtrise de soi
- être obéissant
- avoir du mordant

Ne peuvent prétendre au qualificatif "Très bon" les chiens :

- agités – nerveux – agressifs - qui ne maîtrisent pas leur passion

VII. Réclamation

Le droit de poser une réclamation est uniquement réservé à un conducteur de chien de l'épreuve. Le délai pour déposer une réclamation va de l'appel des chiens jusqu'à une ½ heure après la distribution des prix. La réclamation doit être déposée par écrit auprès du directeur de l'épreuve accompagnée d'une caution de 50€. La caution sera remboursée si le plaignant obtient gain de cause ; dans le cas contraire les 50€ reviendront à l'organisateur. L'organisateur est le seul habilité à trancher après avoir pris l'avis du groupe des juges concernés.

(Version du 19.10.2014)

IM



VIII. Juges internationaux qualifiés

1. Conditions pour devenir juge international qualifié

- être proposé par un pays membre du KIM-I et du Verband Grosse Münsterländer
- avoir au moins 5 ans de pratique comme juge national et avoir jugé régulièrement en forêt, en plaine et au bois.
- être conducteur de chien d'arrêt
- avoir participé avec succès à l'IMP
- être proposé par le Comité du KIM-I ou par l'organe équivalent du VGM e.V.

2. La désignation des juges internationaux sera validée par le KIM-I en partenariat avec le VGM.

3. Un groupe de juges lors d'une IMP doit être constitué de 3 juges internationaux de préférence de 3 pays différents.

4. Toute modification du présent règlement ne pourra être effectuée que par le KIM-I.

(Version 04.07.2011/30.09.2012)